



Mairie de Bougnon
Grande rue
70170 BOUGNON

Conseil municipal du 6 février 2015
20h30

Désignation d'une secrétaire de séance :
VALOT Valérie

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 6 FEVRIER 2015

Présents : HUGEDET Didier, VALOT Valérie, RENAUDIN Philippe, THOUILLEUX Gérard, LÉBOUBE Bernard, VON FELTEN Karl, PAUSET Christophe, GROSJEAN Françoise, GROSHENRY Bernard, ETIENNE Françoise, MIGNOT Fabrice, BRINGOLD Ludovic.

Excusés : GATEY Anne, AUBRY Patricia, ARNOULD Michael.

12 votants

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL du
vendredi 28 novembre 2014

Cf. document joint : adopté à l'unanimité.

INTEGRATION DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT FONCIER - DEVIATION
PORT / SAONE

La commune de BOUGNON est concernée par une surface plus conséquente (> à 6.8%) et de ce fait, a la possibilité, tout comme la commune de Grattery, d'intégrer la commission communale (qui deviendrait intercommunale) d'aménagement foncier chargée de suivre cette opération d'AF.

Si telle est notre décision, il nous faudra rendre cette intégration publique, et faire un appel à candidature pour la nomination de 2 représentants propriétaires fonciers non bâti.

Nous aurons à l'issue de la période de candidature à délibérer sur leur nomination, et préciser également le représentant de la commune (le maire ou un conseiller).

Délibération : adopté à l'unanimité.

CONVENTION ADHESION AU SERVICE de MEDECINE PREVENTIVE

En 2014 un nombre conséquent de visites n'ont pas eu lieu pour absence non excusée de l'agent concerné. Ce dysfonctionnement a poussé le conseil d'administration à facturer :

- > toute visite annulée non excusée dans les délais impartis pour un montant forfaitaire de 70€

- › Toute absence injustifiée à une visite pour vaccination pour un montant de 7€ auquel s'ajoutera le coût du vaccin

Notre convention arrive à échéance en mars 2015, il nous est proposé de la renouveler en validant la nouvelle convention intégrant les dispositions citées précédemment (coût 0.3% de la masse salariale).

Délibération : adopté à l'unanimité.

TRANSFERT COMPETENCE VOIRIE

Une partie de notre voirie peut être transférée au niveau communautaire.

Il a été proposé de transférer un kilométrage de 2 Km 912. Le montant annuel estimé par la commission voirie est de 7 571€ (soit 13€ du mètre sur 5 ans) auquel il a été proposé d'ajouter une journée de "point à temps" à 3 000€.

Pas de transfert de la compétence VOIRIE dans l'immédiat, décision reportée : adopté à l'unanimité.

TAXE et commission VOIRIE

Nous avons au bénéfice de la commune une taxe sur le foncier non bâti (28.20% base 28 900 correspondant à une recette de 8 260€) qui impacte donc l'ensemble des propriétaires de foncier non bâti ; nous avons de par cette taxe une possibilité partielle de financement de l'entretien des chemins ruraux, qui pourrait être complétée par une taxe voirie qui concernerait plus particulièrement les propriétaires de FNB bénéficiaires de ces chemins.

Afin de suivre l'orientation des sommes prélevées par cette taxe, il est possible de créer une commission voirie qui serait chargée de la bonne utilisation des sommes prélevées.

Cette commission est longue à mettre en place et demande réflexion, décision reportée : adopté à l'unanimité.

TRAVAUX FORESTIERS

L'ONF nous propose pour l'année 2015 2 lots de travaux programmés sur la parcelle 7r pour un montant HT de 1500€60 en priorité une et sur la parcelle 9r pour un montant HT de 1 947€50 en priorité 2.

Délibération : adopté à l'unanimité.

VENTE DE BIENS

Monsieur CARDINAL, en réponse à un courrier datant de 2010, se propose d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée AA 179 d'une surface de 76 ca.

Délibération : proposition à faire au prix de 20 € le m² : adopté à l'unanimité.

ROLE D'EAU 2014 – RPQS (un rapport pour l'eau potable et un pour l'assainissement)

La collectivité doit délibérer sur le rôle d'eau 2014 et sur les données à inscrire au Rapport annuel sur les Prix et la Qualité du Service pour les services de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Délibération : adopté à l'unanimité pour la proposition du Rôle d'eau et les différentes RPQS.

Indemnité agent recenseur

Proposition d'allouer la somme de 703,19 € à notre agent recenseur.

Délibération : adopté à l'unanimité.

ETUDE DES COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE ET EAU-ASSAINISSEMENT

En préambule au prochain conseil municipal spécifique aux budgets, je vous propose d'étudier la réalisation budgétaire de 2014, des reports sur le budget 2015, et des propositions d'investissement - VU

INFORMATIONS DIVERSES

- Intervention ERDF (mandaté par le SIED) pour le remplacement des réseaux "fils nus" du village - VU
- Demande d'installation d'un commerçant ambulant de type "Kebab" : accepté
- Constitution du bureau de vote pour les élections départementales dimanches 22-29/03 2015 - VU

> Date du prochain CM => le 27/03 ou 3/04/2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.